

Merci de nous accorder un soutien régulier ...

Accorder un soutien régulier à Non-violence XXI, par prélèvement automatique, c'est nous permettre de mieux établir nos prévisions budgétaires et donc mieux prévoir nos soutiens aux projets non-violents. De même, en cas d'urgence, cela nous permet de réagir plus vite, avant tout effort de collecte. De plus, le prélèvement automatique nous évite des frais inutiles, tels que le traitement des chèques. Alors n'hésitez plus !

JE DÉSIRE APPORTER UNE AIDE RÉGULIÈRE AUX ACTIONS SOUTENUES PAR NON-VIOLENCE XXI, ET VOUS DEMANDE DE PRÉLEVER SUR MON COMPTE :

la somme de 10 € 25 € 50 € autre montant €

tous les mois (12 fois par an) trimestre (4 fois par an) semestre (2 fois par an) ans

J'affecte ce don à (cocher une seule case) :

- l'éducation à la non-violence (matériel pédagogique, formations, animations, etc.)
- l'intervention civile de paix (formation des volontaires de paix, missions, etc.)
- l'action non-violente (formation des militants, promotion de la non-violence dans l'action, etc.)

Nom/prénom :

Adresse :

CP/Ville : Courriel :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT :

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements correspondant à mon soutien à Non-violence XXI.

N° national d'émetteur : 509289. Nom et adresse de l'association bénéficiaire :
Non-violence XXI - 114 rue de Vaugirard - 75006 Paris - France.

Le :

Signature :

Nom et adresse du débiteur :

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :

code établissement

code guichet

n° compte

clé RIB

